



Comité Social Économique
Metrohm France



**Le guide de
votre CSE**

Chers collègues,

Les membres de votre CSE ont le plaisir de vous offrir ce livret avec toutes les informations relatives au fonctionnement de votre CSE.

Celui-ci contient des renseignements sur vos droits, les activités du CSE, ainsi que les avantages et services proposés.

Nous espérons que vous y trouverez des choses utiles.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion !

P.S : Ce coffret vous offre également un bon d'achat de 60€ sur tipii.fr

PRÉSENTATION DU CSE

Titulaires / Suppléants



GAELE FEVE

gaelle.feve@metrohm.fr

01.64.86.97.23

Secrétaire



LAURENT AKROUR

laurent.akrou@metrohm.fr

06.08.82.46.52

Secrétaire Adjoint



FLORENT D'HOMMEAUX

florent.dhommeaux@metrohm.fr

06.07.50.67.43

Référent harcèlement sexuel
et agissements sexistes



ELODIE MERGER

elodie.merger@metrohm.fr

06.07.12.89.39

Trésorière



PIERRE-HENRI GOULDEN

pierrehenri.goulden@metrohm.fr

06.21.42.25.11

Référent Sécurité



RODOLPHE METIVIER

rodolphe.metivier@metrohm.fr

06.04.51.55.02

MEMBRES DU CSE

Depuis Novembre 2022



Comité Social Économique
Metrohm France

CONTACTEZ VOTRE CSE

De manière individuelle, par mail, dans un couloir, ou à la machine à café...

● Par mail : cse.metrohm@outlook.fr



N'hésitez pas à nous consulter !

Tous nos échanges sont confidentiels.



LE RÔLE DU CSE

NOTRE RÔLE

Le CSE est l'instance qui représente les salariés au sein de l'entreprise. Il joue un rôle essentiel dans le dialogue social, la défense des intérêts des salariés et l'amélioration des conditions de travail.

Il est à la fois :

Un interlocuteur entre
les salariés et
l'employeur

Un acteur de la santé, de
la sécurité et du bien-être
au travail

Un espace d'expression
collective sur l'organisation
et la vie de l'entreprise

Le CSE agit dans l'intérêt collectif des salariés, en veillant au respect de leurs droits.

NOTRE MISSION

- Analyser les risques, promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise.
- Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des salariés
- Politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi
- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

- Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur les points suivants:

- ✓ Orientations stratégiques de l'entreprise
- ✓ Situation économique et financière de l'entreprise



Références : Article L2312-8 - Code du travail - *Légifrance* (legifrance.gouv.fr)
Notre convention collective N°3100 : Import / Export

LES BUDGETS ET INSTANCES



Un CSE, deux budgets

Les subventions allouées chaque année au CSE sont calculées en fonction de la masse salariale brute de la société et sont validées par le Directeur Général / Président du CSE.

NOTRE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'entreprise octroie une dotation correspondant à **0,2 %** de la masse salariale brute, permettant au CSE d'assurer ses charges de fonctionnement (logiciels, formation, frais de déplacements, de documentation, de communication, etc.)

Cette subvention ne peut en aucun cas être affectée aux activités sociales et culturelles.

Le CSE peut transférer **10%** de l'excédent annuel de son budget de fonctionnement sur le budget des activités sociales et culturelles.

NOTRE BUDGET A.S.C. (ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES)

La subvention versée par l'entreprise pour les activités sociales correspond à **0,4%** de la **masse salariale brute**.

Elle permet de financer les activités socioculturelles : cinéma, culture, sport, Noël etc...



LE RÔLE DU RÉFÉRENT SSCT

(SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL)

Le référent SSCT est une personne ressource au sein du CSE sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. Il contribue à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail des salariés.



Ses missions :



Analyser les risques professionnels et les conditions de travail



Participer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles



Proposer des actions d'amélioration en matière de santé, sécurité et conditions de travail



Réaliser des enquêtes en cas d'accident ou d'incident grave



Être un relais d'écoute pour les salariés sur les questions de sécurité et de conditions de travail

Le référent SSCT au sein du CSE a pour objectif de favoriser un environnement de travail sûr et protecteur. Il travaille en collaboration avec le référent sécurité de l'entreprise.

Titulaire : Pierre-Henri GOULDEN – pierrehenri.goulden@metrohm.fr – 06.21.42.25.11 – Référent Sécurité

LE RÔLE DU RÉFÉRENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes est une personne au sein de l'entreprise désignée par le CSE.

Il est là pour écouter, informer et orienter les salariés confrontés ou témoins de situations de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes.

Il a une obligation de confidentialité.

Ses missions :



Informer et sensibiliser sur les comportements inacceptables et les droits de chacun



Écouter en toute confidentialité les salariés qui se sentent concernés



Orienter vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés (CSE, RH, médecine du travail, acteurs externes)



Accompagner les démarches si le salarié le souhaite



Contribuer à la prévention pour favoriser un environnement de travail respectueux

Le référent agit avec neutralité, discrétion et bienveillance. Il n'est ni juge ni enquêteur, mais un point d'appui pour vous aider et vous guider.

Titulaire : Florent d'HOMMEAUX – florent.dhommeaux@metrohm.fr – 06.07.50.67.43 –
Référént harcèlement sexuel et agissements sexistes

INSTANCES



Concernant les instances SSCT, elles sont réalisées en présence de l'ACMS et des référents. Chaque réunion traite d'un sujet défini en amont à l'ordre du jour faisant partie des missions du SSCT. A la particularité du points accidents évoqués à chaque réunion abordant un point SSCT.

INSTANCES

Le CSE METROHM se réunit une fois tous les deux mois en présence de la Direction. Avec un minimum de 4 réunions portant sur les attributions en matière SSCT. Il peut également se réunir lors de sessions extraordinaires.

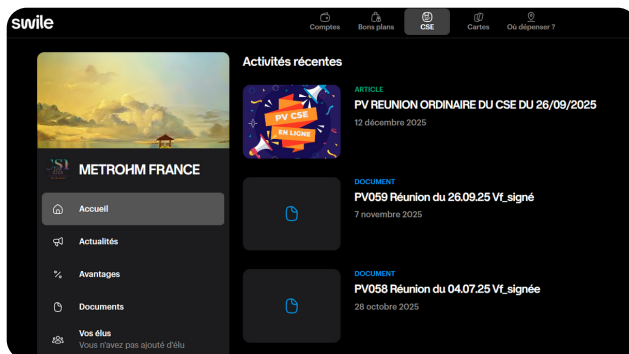
N'hésitez pas à poser vos questions :

cse.metrohm@outlook.fr



**« NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUS NOS
ÉCHANGES SONT CONFIDENTIELS. »**

swile – PLATEFORME CSE



SWILE EST UN DOUBLE OUTIL POUR METROHM :

D'une part, c'est l'outil de distribution des Titres Restaurant géré par l'entreprise (service comptabilité).

D'autre part, Swile est également l'outil du CSE qui regroupe la **gestion des titres cadeaux** (chèques cadeaux de Noël & chèque Culture) et la **plateforme CSE**, entièrement **gérés par le CSE**.

C'est aussi l'espace d'information et d'avantages des salariés.

Vous y retrouvez :

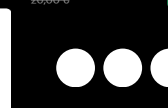
- les **articles et actualités du CSE** (cinéma, coffrets de Noël, naissance, départ en retraite, parfums, etc.),
- les **procès-verbaux des réunions CSE**.
- les **bons plans Swile** : réductions et bons d'achat remisés (sport, musées, parcs, vacances...),

Swile permet ainsi de centraliser les avantages, les informations et les bons plans du CSE en un seul endroit, accessible à tous.

Pensez à télécharger l'application mobile pour retrouver tous vos avantages en toute simplicité.



EXEMPLES D'AVANTAGES SWILE

 Okaidi Obaïbi À l'euro près -12%	 Nespresso À l'euro près -8%	 Yves Rocher À l'euro près -8%	 Palais des Thés À l'euro près -8%	 Promod 9,20 € 10,00 € -8%
 Nature & Découvertes À l'euro près -8%	 Truffaut À l'euro près -8%	 Gémo FR À l'euro près -8%	 H&M À l'euro près -6%	 Nike 4,75 € 5,00 € -5%
 Primark À l'euro près -6%	 Courir À l'euro près -5%	 Conforama À l'euro près -5%	 Leroy Merlin À l'euro près -4%	 Magasins U 19,20 € 20,00 € -4%
 IKEA À l'euro près -4%	 Carrefour À l'euro près -4%	 Decathlon À l'euro près -3%	 Fnac Darty À l'euro près -3%	 E.Leclerc 19,20 € 20,00 € -4%
 Intersport 19,40 € 20,00 € -3%	 Netflix 24,25 € 25,00 € -3%	 Airbnb 48,50 € 50,00 € -3%	 Lunii+ 55,84 € 59,40 € -5%	

LES PARTICIPATIONS

NAISSANCE : 80 €



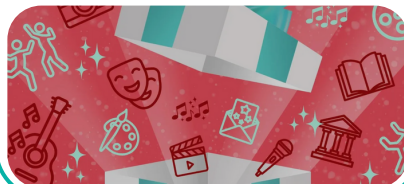
DEPART A LA RETRAITE : 150 €



NOËL : 80 €



CULTURE : 20 €



SUBVENTION SPORT – ACTIVITES ARTISTIQUES du salarié : 50 €



LES OFFRES DÉJÀ ACCESSIBLES

ASSISTANCE JURIDIQUE EKIE :



Le CSE vous offre un abonnement pour poser toutes vos questions en illimité à un réseau d'avocats sur des sujets du quotidien administratifs, fiscaux, juridiques liés à votre vie personnelle.

Ce service couvre tous les domaines du droit : droit professionnel, famille, fiscalité, immobilier, pénal, succession, voyage, et bien d'autres.

Grâce à EKIE, vous bénéficiez :



- de réponses claires et personnalisées sous 24 h, formulées par des avocats,
- de consultations juridiques possibles jusqu'à 30 minutes,
- d'un accompagnement confidentiel et sécurisé.

EKIE est un véritable appui pour mieux comprendre vos droits et prendre les bonnes décisions, en toute sérénité.

Comment en bénéficier ?

Le CSE se charge de votre inscription et vous envoie un lien.



CINEMA :

Veuillez adresser votre demande minimum **3 jours avant** par e-mail à l'adresse :

- cse.metrohm@outlook.fr
- Indiquer le **nombre de places**
- Indiquer le **type de cinéma**



PARFUMS & PRODUITS COSMETIQUES :

Commandez directement auprès de notre partenaire *Les Parfums des Capillaires* et faites-vous livrer à domicile, tout en bénéficiant des tarifs préférentiels du CSE.



Comment en bénéficier ?

Créer votre sous-compte en scannant le QR code. **Code client à fournir : 8613**

BILLETTERIE :



BilletterieVIP.

Comment en bénéficier ?

1- **Créez votre compte** sur la plateforme VIP avec le code du CSE :

398287

2- **Choisissez** l'offre ou les offres qui vous font plaisir.

3- **Réservez et payez** en quelques clics !

Ensuite accédez à toutes les offres sur le site <https://mybilletterievip.net/>



OFFRES SWILE :



Via SWILE, ne ratez plus aucun événement de votre CSE.

Bénéficiez de tarifs préférentiels sur plus de 100 000 offres nationales et locales avec des bons d'achat remisés sur un large choix d'enseigne !

Comment en bénéficier ?

Le CSE se charge de votre inscription sur la plateforme et vous recevez un lien d'activation de votre compte.



LES ÉVÉNEMENTS CSE

DÉCEMBRE :



Chèque-cadeau Noël &
panier gourmand



Calendrier de l'avent



JUIN :



Chèque culture



JANVIER :



Remboursement cotisations sport
et activités artistiques du salarié

Présentation régulière au séminaire



L'offre **tipii'** pour immortaliser
vos souvenirs





Comité Social Économique
Metrohm France



Des élus, une équipe, votre CSE



Ce guide a été réalisé et imprimé par Tipii
en collaboration avec vos membres CSE